

Le Port  
GB/TA

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023203

### PORTANT SUR LES OPERATIONS DE DESENSABLEMENT DE L'ENTREE DU PORT DU LAVANDOU (BASSIN DU CHATEAU)

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Transports,

**Vu** le Code de l'environnement en particulier les articles L 214.1 à L 214.6,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 août 2018 relatif aux travaux de dragage d'entretien pluriannuel 2018-2027 de la passe d'entrée du port du Lavandou, et son avenant en date du 9 février 2022,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant transfert de propriété du port de plaisance du Lavandou à la commune du Lavandou,

**Considérant** qu'une bande de sable s'est formée récemment et de manière impromptue dans la passe d'entrée du bassin du château au port du Lavandou, confirmée par relevé bathymétrique, reçu le 6 avril 2023, effectué par le cabinet EOL-Mer,

**Considérant** que cette bande de sable s'étend dangereusement d'Ouest en Est,

**Considérant** que cette bande de sable présente un grave danger pour la navigation et en particulier les manœuvres d'appareillage et d'accostage des vedettes de la compagnie des Iles d'Or et la navigation de plaisance,

#### ARRETE

**Article 1 :** Que des opérations de désensablement d'urgence seront conduites à partir du mardi 30 mai 2023, pour une durée d'une semaine, dans la passe d'entrée du bassin du château.

**Article 2 :** Les opérations de dragage seront conduites par l'entreprise TMML.

**Article 3 :** La navigation et la vitesse seront restreintes pendant toutes la durée des travaux.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Port du Lavandou, les services de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le préfet du VAR.

Fait au Lavandou, le 25 mai 2023

Le Maire  
Gil Bernardi



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

*Notification faite*

*Par LRAR n° .....*

*En date du .....*